



Problème avec "client" autoentrepreneur

Par **ben664**, le **02/07/2013** à **20:49**

Bonjour;

Voila mon cas un peut complexe.

En 2011, une entreprise m'a "forcé" à me mettre en autoentrepreneur, ne voulant pas s'engager avec moi en tant que salarié, en 2011.

Depuis 2 ans, je n'avait que cet unique "client", et j'ai démarché des acheteurs (clients).

Ils mettent fin à notre partenariat, à partir d'aout 2013

J'ai par chance, trouvé un contrat salarié CDI avec une société concurrante.

En juin, j'ai travaillé pour la société, vendant, et voila qu'ils ne veulent pas me payé, et veulent me faire signé un papier de "confidentialité" comme quoi je ne doit pas reprendre les clients vers la socité qui m'embauche en CDI. Si je ne signe pas, ils ne me paillent pas. Quels sont mes recours ? Merci

Par **P.M.**, le **02/07/2013** à **21:52**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié mais vous pourriez refuser de signer une telle clause de non-concurrence en les prévenant que vous pourriez éventuellement les attaquer pour statut de salarié dissimulé devant le Conseil de Prud'Hommes et par ailleurs, de toute façon pour les factures qu'ils refusent de vous payer devant le Tribunal de Commerce...